Le conseil municipal

Le Conseil municipal est une assemblée, au niveau de la commune, instituée par la loi du 5 avril 1884 dite loi municipale qui représente les habitants. Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique.

Équipe municipale 2020 - 2026

Le Conseil municipal de La Baule-Escoublac est formé de 33 conseillers municipaux élus en 2020 pour un mandat de 6 ans.

Il est composé du Maire, M.…

Les séances du Conseil Municipal

Sous la présidence du Maire et selon le code des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre pour…

Les délibérations

Sous la présidence du Maire et selon le code des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre pour…

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

02 51 75 75 75